

20119 + 110000
Compte le 30.6.59

VILLE de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de ROCHEFORT

séance du 22 Mai 1959

Département de la Charente-
Maritime

OBJET :

L'an mil neuf cinquante neuf, le vingt deux mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire d'après convocations faites le 16 Mai 1959

Cantines scolaires

Avenants à marchés de gré à gré

59080

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENIUS SEAU, LANOUE, BISCAYE, LANUSSE, POUGET, GUILLAUD, MOUCHOT, FLAHAUT, ETCHEBER, BERLAND, REIX, FONTANILLE, MONGRAND, LAMOUCHE, MENANT BOUCHET, GACHET, BETOUS, NARTEAU, CHAMBOULAN, GALLAND, BUJARD Melle FOUCHE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le montant des marchés passés avec la Société SONEPRA et M. MARTIN, charcutier à St Just étant atteint, il y a lieu de passer un avenant à marché afin de permettre le règlement des livraisons en cours pour les cantines scolaires

M. Martin, charcutier à St Just, avenant de 2.000.000
SONEPRA, alimentation à Bordeaux " 800.000

- dit que la dépense sera mandatée ch XVI, art. 30 du budget " achat de denrées pour le fonctionnement des cantines scolaires "

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 24 Juin 1959
Pour le Sous préfet absent
Le Sous-préfet de Saintes
signé: illisible

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 29 Juin 1959
pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



Matras
M. MATRAS



MAIRIE DE ROYAN

(CHARENTE-MARITIME)

AM/HTR

AVENANT A MARCHÉ DE GRÉ A GRÉ

CANTINES SCOLAIRES

ENTRE : M. Hubert MEYER, Maire de la Ville de ROYAN
autorisé par délibération du Conseil Municipal en
date du 22 Mai 1959

D'une part,

ET : Monsieur le Directeur des Etablissements S.O.M.E.P.R.A.
alimentation 13 rue Garat à BORDEAUX

d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1er- Le montant du marché de gré à gré en date du
31 Octobre 1958 concernant la vente de denrées pour le
fonctionnement des cantines scolaires est porté à la somme
de un million huit cent mille francs, savoir:

- marché initial du 31 Octobre 1958
approuvé le 13 Janvier 1959 1.000.000 de F
- présent avenant 800.000 -

TOTAL 1.800.000 F

ARTICLE 2- Le présent avenant d'un montant de huit cent mille
francs est exempt des formalités d'enregistrement (décret
54 - 1316 du 30 Décembre 1959 - J.O. du 1er janvier 1955)

A ROYAN, le 24 MAI 1959

Le Fournisseur,

SOME PRA

Société Métropolitaine
de Produits Alimentaires
13, Rue Garat - BORDEAUX

TÉL 92.62.60

P. L. SOCIÉTÉ
LE GÉRANT

1047

APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 24 Juin 1959

Pr le Sous-Préfet absent

Le Sous-Préfet de Saintes
signé: illisible

Pr le Maire
1^{er} Adjoint Délégué,



M. MATRAS

Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 29-Juin 1959

Pr le Maire
Adjoint Délégué,



M. MATRAS